

L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.



Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 54, entre Royale et Bourbon.

No. 252.

NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI, 9 JUILLET 1826.

Vol. I.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'UN PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne, dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les mois se payent un piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année; les prix sont de \$40 à 80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Moril Guiramaud.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérèse Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Boze, journaliste.

Aux Attakapas, à Mr. Dumastrot, et au juge Bryant.

Lord-Amérique.

POUR NEW-YORK.

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans les 6 et 22 de chaque mois, comme suit:

Le navire KENTUCKY, cap. Hattabou.

Le navire TALMA, cap. Marshall.

Le navire ILLINOIS, cap. Waterman.

Le navire TENNESSEE, cap. Fowler.

Le navire LOUISIANA, cap. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires. L'époque de leur départ de New-York, est fixé au 1er et 15 de chaque mois. 25 oct. Foster & Hutton.



AUJOURD'HUI.

Loterie de l'Eglise Catholique de BATAUN-ROUGE.

1 lot de \$6,000	1 lot de \$4,000
1 " " 3,500	1 " " 3,500
1 " " 2,500	1 " " 1,600
6 " " 500	6 " " 300
6 " " 100	

Plusieurs autres montant à \$44,160.

Cette Loterie, composée de 27 numéros par permutation et dans laquelle on tire quatre balles, doit être, sous tous les rapports, considérée comme la plus avantageuse de toutes celles qui sont offertes au public pendant cette saison. On peut avoir la plus grande confiance dans les garanties qu'elle offre, tout étant disposé, de manière à ce que les lots gagnés soient promptement et ponctuellement payés.

MALCOLM,

Au Bureau renommé de la Rue de Fortune—Rue de Chartres No. 85. 26 juil.

SANGUES à 50 cents.

À VENDRE chez FORSTIER & Co. au coin des rues Royale et St.-Pierre.

Les articles suivants sont offerts à des prix modérés, savoir:

Élixir anti-glaireux du Dr. Guilhé

5 livres sulfate de quinine

Bandages herniaires, sondes

Bougies et canules en gomme élastique

Pilules à l'usage des pharmaciens

Boîtes en cartons assorties

Blanc des sultans pour adoucir la peau

Rouge pour la toilette

Pastilles de séral pour parfumer le ap partemens

Baume de copahu inodore

Moxa Japonais &c. &c. 18 avril

Chapeaux Blancs, de castor.

NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire Talma, un assortiment de CHAPEAUX BLANCS, de première qualité de la dernière mode de New-York. 23 avril

SUCRE—63 boucauds beau sucre de Attakapas, à vendre par Gordon, Forstall & Co. 4 juin

SAVON—185 demi-caisses Savon, en Albar quement de la goëlette Octavin, et à vendre ISAAC D. VOSE. No. 53, rue Bienville. 5 juin

Pour Bayou Sarah, Port Hickey, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.

Le solide bateau à vapeur COOSA, capitaine J. B. Collins, étant d'une marche supérieure, sera dorénavant employé pour réguler les voyages d'ici au Bayou Sarah. Ses jours de départ sont, le Mercredi de la Nlle-Orléans à 8 heures du matin, et du Bayou Sarah, le Samedi à 8 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à J. MAGAN & Co. 23 juin.

POUR BAYOU SARAH, BATAUN-ROUGE, Flaquemin et les lieux intermédiaires.

Le beau Bateau à Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine D. Edgerton, sera régulièrement employé pour réguler les voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis à midi. Il a de très beaux emménagements pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES ARMOR. 19 Dec.

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUEPE, Et tous les lieux intermédiaires.

Le bateau à vapeur RED-RIVER, venant d'être réparé, recommencera ses voyages régulièrement de la Nlle-Orléans pour les lieux ci-dessus, et partira tous les Mardis à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à L. STELLANDON. 17 Dec.

POUR NATCHEZ.

Et tous les lieux intermédiaires. Le bateau à vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira dorénavant tous les 10 et 20 de chaque mois; et de Natchez tous les 5, 15 et 25, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 17 Dec.

POUR LE BAYOU SARAH, Flaquemin, et les autres débarquements.

Le bateau à vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les 10 et 20 de chaque mois, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à Joseph T. Hauduc. 8 juil.

E. DEBERGUE.

Successeur de J. Gubaroché. E. Soussigné prévient ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par le navire Azilia de New York un très bel assortiment de CHAPEAUX; qu'il offre à vendre en gros et en détail au plus juste prix. 13 juin. E. DEBERGUE. Place d'Armes, côté de la rue St.-Pierre.

Propriété à vendre à l'amiable. Le Jardin d'Agrement et ses dépendances, au faubourg de La Course, donnant sur les trois rues, de Tchoupitoulas, des Orangers et des Religieuses, occupé par Simon Laignel. Si cette propriété n'est pas vendue d'ici au 1er. Septembre prochain, sa location sera mise publiquement à l'enchère, ce jour-là, pour le terme d'un ou de deux ans, à dater du 1er. Octobre suivant. Le jardin est en plein rapport, et sera constamment ouvert pour tous ceux qui voudraient connaître l'intérieur. Pour les conditions, s'adresser à M. Ant. Abat, à la Nlle.-Orléans. 7 juil.

AVIS aux Caboteurs, Pacoteurs et Colporteurs, trafiquant dans l'étendue de cet Etat. Le soussigné, Adjudicataire de la ferme des Licences à accorder aux Caboteurs, Pacoteurs, et autres personnes, trafiquant, vendant, ou échangeant des marchandises sur les grandes routes et les cours d'eau dans cet Etat, prévient ceux qui se proposent de trafiquer, que son bureau est ouvert tous les jours rue de la Levée, entre les rues Bienville et de la Douane, au magasin de Jackson, No. 21, où l'on délivre les diverses licences pour douze mois, au taux qui est fixé par l'acte de la Législature, approuvé le 16 Février, 1826, conformément à l'acte intitulé "acte relatif au revenu de l'Etat et au paiement des dépenses casuelles de l'année 1826 et pour d'autres objets," approuvé le 23 Avril 1826. Le Fermier prévient ceux qui trafiquent ou vendent eux-mêmes, ou par leurs esclaves ou salariés, hors des limites de cette cité, qu'il sévira contre ceux qui ne seront pas munis de licence. Il annonce également que Mr. P. D. Henry est son agent, et qu'il est autorisé en conséquence à délivrer des licences signés par moi. Il a placé dans chaque paroisse un agent de surveillance, l'amende est de \$50 à 100. Ceux dont le terme des licences se trouve expiré, sont requis de venir les renouveler, sous les peines énoncées ci-dessus. 6 mai. LOUIS ALLEY, fermier.

AVIS.—MM. Moreau Lisset et Pierre Souffé avocats près des tribunaux de cet Etat, ont fait une société pour l'exercice de leur profession. Leur étude est rue St. Louis, au premier étage de la maison occupée par l'ancien de Mr. Boyd, vis-à-vis le bureau des hypothèques. 20 mai—5.

WANTED. A PERSON well recommended, as an Apprentice in a Druggist and Apothecary, Apply at this office. 22

E. DEBERGUE.

PREVIENT ses amis et le public en général, qu'il vient d'avoir un MAGASIN de CHAPEAUX, de toutes les qualités, qu'il vient de recevoir de Nord et des belles Manufactures de New-York. Ayant été à même de connaître les meilleures fabriques des Etats-Unis, il se propose que ses marchandises, en s'adressant à lui, auront lieu d'être satisfaites. Il vendra en gros et en détail, à-mesure bien marché que s'importe quel magasin en ville. Son magasin est rue St.-Pierre, entre Clarendon et Levé; au domicile qu'occupait Mr. J. Gubaroché, No. 21. 7 mars.

FABRICA de Sombreros finos de primera calidad, y mucha de agua. Se venden en casa de E. DEBERGUE, en la calle de St. Pedro, Plaza de Armas No. 23. 10 abril

Établissement pour les jeunes demoiselles.

L'ÉTABLISSEMENT de Mde. Evered pour les jeunes pensionnaires et les externes, est maintenant fixé à cette maison commode et agréable, rue Bourbon No. 16, deux portes après l'Église Episcopale. Les branches suivantes d'une éducation libérale et soignée sont enseignées dans son établissement. Les langues Française, Anglaise et Italienne; L'écriture; Grammaire; Arithmétique; Géographie, avec des cartes et des globes; Histoire ancienne et moderne; La Mythologie; Les belles Lettres; Le Dessin; La danse; La musique vocale et instrumentale.

Son établissement étant composé également d'écolières françaises et américaines, les deux langues y sont généralement parlées, et par ce moyen on peut présenter aux élèves de la pratique commerciale, les principes de la grammaire. Madame Evered prévient ses amis et le public en général, qu'elle vient de recevoir par le navire Azilia de New York un très bel assortiment de CHAPEAUX; qu'elle offre à vendre en gros et en détail au plus juste prix. N. B. Comme ci-devant, Madame Evered donne des leçons de piano, de guitare et de musique vocale. 1 Avril

HABES, &c. Le soussigné vient de recevoir par le Créole et le Delta, pantalons de Russie, vestes en soie, habits de différentes couleurs, et 25 barils de verdugris, de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Douane, par Dec 18. Wm. FROST, Jr.

SOIXANTE caisses Vin de Chateau Sigeur, qualité en débarquement du maire Crescent venant du Havre—à vendre par J. LEBLANC. Rue Royale

Propriété à vendre à l'amiable. Le Jardin d'Agrement et ses dépendances, au faubourg de La Course, donnant sur les trois rues, de Tchoupitoulas, des Orangers et des Religieuses, occupé par Simon Laignel. Si cette propriété n'est pas vendue d'ici au 1er. Septembre prochain, sa location sera mise publiquement à l'enchère, ce jour-là, pour le terme d'un ou de deux ans, à dater du 1er. Octobre suivant. Le jardin est en plein rapport, et sera constamment ouvert pour tous ceux qui voudraient connaître l'intérieur. Pour les conditions, s'adresser à M. Ant. Abat, à la Nlle.-Orléans. 7 juil.

AVIS aux Caboteurs, Pacoteurs et Colporteurs, trafiquant dans l'étendue de cet Etat. Le soussigné, Adjudicataire de la ferme des Licences à accorder aux Caboteurs, Pacoteurs, et autres personnes, trafiquant, vendant, ou échangeant des marchandises sur les grandes routes et les cours d'eau dans cet Etat, prévient ceux qui se proposent de trafiquer, que son bureau est ouvert tous les jours rue de la Levée, entre les rues Bienville et de la Douane, au magasin de Jackson, No. 21, où l'on délivre les diverses licences pour douze mois, au taux qui est fixé par l'acte de la Législature, approuvé le 16 Février, 1826, conformément à l'acte intitulé "acte relatif au revenu de l'Etat et au paiement des dépenses casuelles de l'année 1826 et pour d'autres objets," approuvé le 23 Avril 1826. Le Fermier prévient ceux qui trafiquent ou vendent eux-mêmes, ou par leurs esclaves ou salariés, hors des limites de cette cité, qu'il sévira contre ceux qui ne seront pas munis de licence. Il annonce également que Mr. P. D. Henry est son agent, et qu'il est autorisé en conséquence à délivrer des licences signés par moi. Il a placé dans chaque paroisse un agent de surveillance, l'amende est de \$50 à 100. Ceux dont le terme des licences se trouve expiré, sont requis de venir les renouveler, sous les peines énoncées ci-dessus. 6 mai. LOUIS ALLEY, fermier.

AVIS.—MM. Moreau Lisset et Pierre Souffé avocats près des tribunaux de cet Etat, ont fait une société pour l'exercice de leur profession. Leur étude est rue St. Louis, au premier étage de la maison occupée par l'ancien de Mr. Boyd, vis-à-vis le bureau des hypothèques. 20 mai—5.

WANTED. A PERSON well recommended, as an Apprentice in a Druggist and Apothecary, Apply at this office. 22

College Louisiane.

Les développements progressifs reçus par l'établissement ayant considérablement augmenté le nombre des élèves, et nécessité un changement de domicile, Mr. CUVILLIER a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fixer sa résidence dans le vaste local connu sous le nom de FRASCATI, situé à un quart de mille au-dessous de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve.

Les motifs qui ont déterminé ce changement de domicile de la maison délabrée ci-dessus, ont été appréciés d'après l'expérience suivante. 1°.—La situation des lieux considérés par des juges compétents comme étant hors de la sphère d'activité des maladies épidémiques qui, dans certaines saisons, exercent d'effrayants ravages à la Nouvelle-Orléans. 2°.—La proximité de la ville, qui permet de jouir de tous les avantages que peut offrir une cité populeuse et florissante, sans être exposé à aucun des nombreux inconvénients qu'elle présente.

3°.—Le besoin urgent d'édifices disposés de manière à favoriser le maintien de l'ordre intérieur et les différentes classifications qu'exige un système d'éducation qui embrasse la totalité des études classiques. 4°.—La nécessité non moins impérieuse d'une vaste enceinte pour la distribution permet de faire les jeunes élèves des élèves plus âgés, afin d'éviter autant que possible les chances d'accidents et les inconvénients de tous genres qui résultent nécessairement de la confusion des âges.

Tel est le résumé des raisons qui ont déterminé M. Cuvillier à opérer ce changement. Il le soumet au jugement du public, et plus particulièrement encore à celui des personnes qui l'honorent de leur confiance l'éducation de leurs enfants. Il s'estimera heureux si ces motifs obtiennent leur approbation; et s'efforcera de mériter la reconnaissance en ne négligeant pas cette occasion de leur offrir ses remerciements.

Mr. Guillot, professeur de mathématiques au Collège Louisiane, étant obligé de s'absenter pour quelques mois, sera remplacé dans ses fonctions, jusqu'à son retour, par M. Allas d'Hébertcourt, ingénieur des ponts et chaussées, déjà connu sous le nom de M. le professeur Renaud à New-Orléans, et d'autres autres respectables de cette ville.

Considérant combien il est difficile de faire observer à des jeunes gens dont le caractère est déjà formé, les règles indispensables dans une maison d'éducation, M. Cuvillier se voit dans la nécessité d'annoncer au public qu'il lui sera désormais impossible d'admettre au nombre de ses élèves des jeunes gens au-dessus de l'âge de quatorze ans.

Les personnes qui désireraient parler aux élèves, sont priées de vouloir bien s'adresser à l'abbé au chef de l'établissement. 26 mars

DEPOT DU VÉRITABLE REMÈDE DE LE ROY.

TENU PAR A. MICHOUD. L'ANCIEN DÉPOT de cet inappréciable Remède, de l'expédition de Mr. COTTEN, ainsi qu'on le prouve par l'exhibition des lettres, sera maintenant en face de la Halle, au coin des rues de la Levée et Madison. Prix avec les instructions, purgatif \$175, vomitif \$1, ensemble tous les ouvrages de Dr. Le Roy à \$1 le volume.

Ant. Michoud tient également un DÉPOT d'ARTICLES de Dr. Guillot de Paris. Prix \$1 75 la Bouteille avec le livre. Au magasin dudit Ant. Michoud on trouve toutes sortes d'objets en quincaillerie, soie, marbre, verroteries, faïences, cordes à linge, huile, bouchons fins, vin &c. &c.

ON Y DÉTAILLE 12 livres de beau Sucre pour \$1, et 6 livres d'excellent Café de la Havane pour une piastre. 6 mars. DEMANDE—On désire trouver à louer une négresse; il faudrait qu'elle fut bonne cuisinière. On donnerait la préférence à une qui parlât les deux langues. 10 décembre—f.

GRAISSE & WHISKEY.—150 barils en fer blanc de Graisse de Chamois, 70 barils bon Whiskey, en débarquement et à vendre par J. P. PAYSON. 24 nov.

EN débarquement du navire le Kentucky, venant de New-York. 50 paniers (marque I. C.) de Champagne blanc mousseux. Et d'arrivages intérieurs. 370 sacs Café de la Havane. 30 caisses de 12 bouteilles Champagne mousseux. 100 sacs de 1000 bouchons fins. 40 caisses Huile de Vitriol de deux damejeannes chaque. 100 barils Vinaigre de cidre fort. 500 sacs Sel de Liverpool. 24 barils Plomb de chasse peint. 200 do. Blanc de Céruse Lroy & al'li. 40 barils Sucre en pain. 40 caisses Tabac à chiquer de Caven' dish. Grils pour bateaux à vapeur, Gharrètes et Roues, Drays et Broues. A vendre par SAMUEL P. MORGAN. 15 janv.

CONFITURES, &c.—4 jarres de confiture en boîtes continues et dorées; 4 do. roses blanc; à vendre par A. HODGE, Jr. Dec 18.

SUGAR.—100 hhd. very prime sugar, landing his morning, for sale by PRTPMS & MILLARD. March

GRANDE EXPOSITION

Enseigne St. Anne et Comé près la Place d'Armes.

D'UN CHEVAL DE BOIS.

Objet extraordinaire de mécanique. Ce cheval, que l'on a vu sortir des flammes du dernier incendie, avec tant de rapidité fait toutes les circonstances que l'on peut désirer, et surtout travailler quinze heures par jour, sans interruption, pourvu qu'il trouve commodément.

LA FEMME INVISIBLE.

Appareil mécanique qui surprendra agréablement le public.

MIROIRS ANIMORPHOSES.

Ces miroirs forcés à rier les personnes qui y sont le moins disposés.

COSMORAMA.

Ces jolies vues représentant les principales villes et édifices des quatre parties du monde.

MARIONNETTES.

Une scène de Marionnettes à 7 heures et demi et une à dix heures.

La proximité des arbres qui entourent la Place d'Armes, procure beaucoup de fraîcheur à la salle, qui est très-aérée, et on y respire un air fort agréable. En attendant les Trompe-Pail ou les Plaisirs de Joëko. Et différents objets curieux, l'exposition de Cosmorama changera régulièrement deux fois par semaine—Les portes sont ouvertes tous les jours de 7 heures et demi à dix heures du soir, prix d'entrée, 4 escalins, enfants moitié prix, abonnement pour le mois cinq piastres. 3 juil.

CHANGEMENT DE DOMICILE. BAINS FUMIGATOIRES.

Mr. RENOUVÉ, docteur en Médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères, et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quatrième à la rue de Comé, vis-à-vis l'enseigne de la rue de la détermination de Bains Publics. 8 Juillet.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonnes d'ardouces de Queen Ton, 18 do. dites Comtesse et Duchesse; reçus par le Bolivar, de Belfast, et à vendre par 19 Dec CURELL, LESASSIER & KILSHAW.

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir par le navire Martha, venant du Havre, 5 livres Sulfate de Quinine, 4 onces, Acétate de Morphine, 12 douzaines Bandages herniaires assortis, 50 Seringues à pompe, 10 douzaines Feux d'artifice merveilleux, 12 do. Boules de Mars, 75 do. Fusils à l'amené de 8 à 1 once.

250 grandes et demi-bouteilles de l'Élixir; Souffre anti-glaireux, du Dr. Guilhé. Et par le navire Élia, de Bordeaux: La Poudre et la Liqueur Végétales de Bœux; combinées dans leur emploi, approuvées par la commission chargée d'en faire l'examen, et nommée à ce effet par son excellence le ministre de l'Intérieur, pour la conservation des dents; la fraîcheur et la propreté de la bouche, ainsi qu'un assortiment de brosses à dents de meilleure qualité. 24 avril. M. JAMBU.

ARRIVE' par la Roxelane, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: Fromage de Hollande, dit tête de mort Fromage de Gruyère de la Suisse. Pruneaux de Tours en boîtes de dix livres. Figues de Marseille, Sardines à l'huile de Nantes, &c. &c. 8 mai. F. DEBROUILL.

DEMANDE d'emploi.—Une personne arrivant d'Angleterre, parlant passablement l'Anglais et le Français, désirerait de placer comme commis. On voudrait au bonnes recommandations. S'adresser bureau de l'Abbeille. 6 mai

COUS DE PAROISSE pour la ville et la paroisse d'Orléans, le 7 Juin 1826.—Présent Ph. B. Lalonde, son mari—Il est ordonné et décerné par la Cour que la pétitionnaire Elizabeth Aubé épouse de Pierre Benoit Lalonde, défendeur dans cette affaire, soit séparée de corps et de biens d'avec son dit mari; qu'il lui restera la possession et la propriété exclusive des esclaves, terrain, maison et meubles par elle apportés en mariage, tels qu'ils sont mentionnés dans le contrat de mariage et tel qu'il appert en tant qu'ils sont encore existants; par l'exécution de l'ordre rendu par la Cour à l'interdiction du procès prescrivait un inventaire, et défendant toute disposition des dits biens par ledit mari, qui n'entre en condamné aux frais—Nouvelle-Orléans le 16 Juin 1826. J. PITOT, Juge. Je certifie l'ordre ci-dessus. 23 juin—3f. Thos. S. KENNEDY, Greffier.

EN débarquement du bateau à vapeur Patriot et à vendre par les soussignés. 36 rouleaux corde d'emballage, 16 sacs Ficelle. 1 Juin GOTTSCHALK et REIMERS

RABAIS SUR LES VINS. Vu la diminution des droits sur les Vins, les soussignés ont réduit leur Vin de Bordeaux de \$36 à \$33, et le Vin blanc de Grave à \$15 la demi barrique. 30 juin. CH. JOURDAN & Co